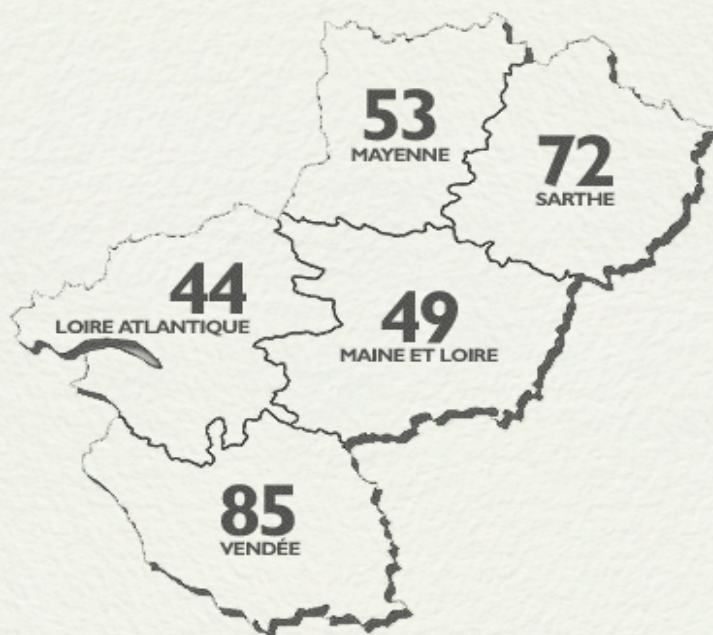


MODALITÉS D'ACCUEIL À TEMPS PARTIEL DANS LES ESAT DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



MARS 2013

PRÉAMBULE

Cette enquête s'inscrit dans le prolongement des réformes portées au plan national par les lois 2002.02, 2005.102 et 2009.879 visant l'adaptation permanente de l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap en fonction de l'évolution de leurs demandes et besoins.

Elle prend en compte les différentes orientations et outils de programmation et de planification au niveau régional (PRS, SROMS, PRIAC ...) et départemental (SDOS ...).

Elle a été réalisée dans un délai relativement court (Novembre 2012 / Mars 2013).

La méthodologie retenue a privilégié la consultation des différents acteurs responsables de ces structures, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Nous remercions vivement ceux qui ont pris de leur temps pour renseigner cette enquête et pour certains participer aux réunions.

Enfin, il est à souligner que cette étude a été réalisée à une période où :

- L'IGAS et l'IGF publiait, en octobre 2012, un rapport sur *«les établissements et services pour personnes handicapées - Offre et besoins, modalités de financement»*, formulant un certain nombre de recommandations - concernant le pilotage des ESMS, l'adéquation de l'offre aux besoins des personnes handicapées - pour donner toute sa dimension au projet et au parcours de vie de ces personnes.
- L'acte III de la décentralisation est en préparation et annonce le projet de transférer aux Conseils généraux le financement de certaines structures dont les ESAT.

Ce contexte de réformes des politiques publiques donne un éclairage particulier aux résultats de cette étude. Certaines problématiques pourront trouver des éléments de réponses dans les projets de loi en débat à ce jour (décentralisation / santé publique / plans / ...) et/ou dans les rapports publiés ou en cours de publication.

TABLE DES MATIÈRES

I.	CHAMP DE L'ENQUÊTE	7
1.	Rappel de la commande	7
2.	Méthodologie	7
3.	Éléments de connaissance	8
	3 - 1. <i>Mission et cadre réglementaire</i>	8
	3 - 2. <i>Contexte régional et départemental</i>	9
	3 - 3. <i>Offre d'équipement régionale ESAT</i>	10
II.	ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	11
1.	Taux de réponse	11
2.	Caractéristiques des ESAT enquêtés	12
	2 - 1. <i>Nombre de places financées / nombre de personnes accueillies</i>	12
	2 - 2. <i>Taux d'occupation</i>	13
	2 - 3. <i>Nombre de jours d'ouverture / travaillés et horaires de travail</i>	13
3.	Population accueillie	14
	3 - 1. <i>Âge</i>	14
	3 - 2. <i>Type de handicap</i>	15
4.	Modes d'accueil en ESAT	16
	4 - 1. <i>Répartition de la population par mode d'accueil</i>	16
	4 - 2. <i>Accueil de stagiaires</i>	17
5.	Modalités d'accueil à temps partiel	19
	5 - 1. <i>Modalités d'accueil à temps partiel au niveau régional et départemental</i>	19
	5 - 1 - 1. <i>Temps de travail</i>	19
	5 - 1 - 2. <i>Autres modalités d'accompagnement pour les usagers travaillant à temps partiel</i>	22
	5 - 1 - 3. <i>Origine de la proposition de temps partiel</i>	26
	5 - 1 - 4. <i>Motifs à l'origine du temps partiel</i>	29
	5 - 2. <i>Inadéquations du temps de travail au niveau régional</i>	33
	5 - 3. <i>Types d'actions d'accompagnement et d'adaptation au temps partiel</i>	33
	5 - 4. <i>Perspectives de développement de l'accueil à temps partiel</i>	34

III. SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS	35
1. Enjeux pour les ESAT	35
2. Problématiques identifiées dans la mise en oeuvre du temps partiel	35
3. Propositions	37
IV. ANNEXES	39
Annexe 1. Liste des ESAT contactés	40
Annexe 2. Liste des ESAT ayant répondu	41
Annexe 3. Composition du groupe témoin	42
Annexe 4. Bibliographie	43
Annexe 5. Le questionnaire adressé aux ESAT	44

I. CHAMP DE L'ENQUÊTE

1. Rappel de la commande

Dans le cadre d'un marché public concernant les dispositifs relatifs au handicap, l'ARS Pays de la Loire a commandité quatre enquêtes régionales sur les CAMSP-CMPP, les SESSAD, les SAMSAH et les ESAT.

L'enquête régionale sur les ESAT interroge la problématique du développement de l'accueil à temps partiel comme une des voies qui permettrait de répondre aux :

- Choix et aux besoins de l'utilisateur
- Demandes de places non satisfaites et de fait à la gestion de la file active

Dans ce contexte, l'enquête régionale sur les ESAT, confiée au CREA I Pays de La Loire, a pour objectifs de :

- **Dresser un état des lieux des modalités d'accueil à temps partiel en ESAT**
- **Proposer des évolutions en faveur du développement de l'accueil à temps partiel**

Le délai de réalisation de l'enquête est fixé à 5 mois avec une échéance de remise du rapport à l'ARS Pays de la Loire le 15 mars 2013.

2. Méthodologie

Différentes phases ont contribué à la réalisation de l'enquête.

➤ Information sur la démarche engagée

Les organismes gestionnaires d'ESAT ont été informés, lors d'un courrier en date du 17 décembre 2012, de la réalisation des 4 enquêtes régionales commanditées par l'ARS Pays de la Loire et confiées au CREA I.

➤ Recueil de données quantitatives et qualitatives

- Élaboration d'un questionnaire de recueil de données quantitatives et qualitatives sur :
 - Les données caractéristiques des ESAT
 - La population accueillie
 - Les modes d'accueil en ESAT
 - Les modalités d'accueil à temps partiel
 - Les problématiques repérées et les leviers permettant de développer l'accueil à temps partiel
- Envoi du questionnaire en ligne, via le logiciel sphinx, aux directions des 91 ESAT, recensés au niveau régional, le 16 janvier 2013 pour un retour le 1er février 2013
 - Relance effectuée par mail le 29 janvier 2013
 - Mail adressé aux organismes gestionnaires d'ESAT pour information et consultation du questionnaire en ligne

➤ Constitution d'un groupe témoin

Le CREA I a composé un groupe témoin de 5 directeurs d'ESAT (Cf. liste en annexes), représentant différents organismes gestionnaires et types de public accueilli, pour contribuer aux différentes étapes de l'enquête :

- Réunion le 10 janvier 2013 : test collectif du questionnaire, observations et suggestions de modifications

- Réunion le 27 février 2013 : échanges à partir des données recueillies, observations et compléments qualitatifs

➤ **Traitement et analyse des données**

- Le traitement des données a été effectué à partir du logiciel de traitement d'enquête Sphinx.
 - Les données présentées dans le rapport portent sur les structures ayant répondu au questionnaire.
 - Certaines précautions de lecture sont à considérer :
 - L'hétérogénéité du taux de réponse selon les départements
 - Les non réponses pour certaines questions
 - Sur les 91 questionnaires adressés aux ESAT, on comptabilise 55 réponses soit un taux de retour de 60,4 %.
- Les 55 ESAT ayant répondu représentent 4 176 places autorisées, soit 63,7% du total des places autorisées au niveau régional.

➤ **Rédaction et transmission d'un rapport à l'ARS Pays de la Loire**

3. Éléments de connaissance

3 - 1. Mission et cadre réglementaire

Dans un contexte d'évolution du secteur médico-social depuis la loi 2002-2, les anciens Centres d'Aide par le Travail ont connu de nombreuses transformations, à commencer par leur nom, désormais Etablissements et Services d'Aide par le Travail depuis la loi 2005-102.

Les ESAT sont confirmés dans leur mission médico-sociale telle que définie à l'article L.344-2 du CASF :

Les établissements et services d'aide par le travail accueillent des personnes handicapées dont la CDAPH a constaté que les capacités de travail ne leur permettent, momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel, ni de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée ou pour le compte d'un centre de distribution de travail à domicile, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Ils leur offrent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Les droits des travailleurs handicapés ont été confortés et étendus conformément aux dispositions de la loi 2005-102 et des différents textes d'application, décrets et arrêtés parus dans ce sens :

- Le statut du travailleur handicapé : usagers (et non salarié) lié à un établissement ou service médico-social par un contrat de soutien et d'aide et par le travail
- La rémunération garantie dès l'admission et les situations de maintien de cette rémunération (types de congés et motifs d'absences)
- Le droit à la formation et à la validation des acquis de l'expérience
- Les modalités d'interruption de la prise en charge notamment en ce qui concerne l'insertion en milieu ordinaire (mise à disposition ou embauche)

Les ESAT sont financés par la dotation globale de fonctionnement arrêtée par le Directeur Général de l'ARS, l'activité de production, la compensation de l'état pour garantir la rémunération (aide au poste).

3 - 2. Contexte régional et départemental

Cette enquête tient compte des éléments de connaissance relatifs aux ESAT inscrits dans le Projet Régional de Santé.

➤ Les orientations stratégiques du PRS

- La personne au cœur des préoccupations du système de santé
 - Une démarche centrée sur la personne
- La proximité organisée
 - Une offre de premier recours à conforter
 - Une coordination des acteurs pour des parcours efficaces
- La maîtrise des risques concernant la santé des populations
 - La mobilisation pour réduire les inégalités de santé

➤ Les objectifs du SROMS

Objectif n°5 : Assurer la réponse graduée de l'offre médico-sociale en adéquation aux besoins de la personne

Objectif n°6 : Favoriser la vie en milieu ordinaire

- Favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire des TH
 - Accompagner la transition des travailleurs handicapés en ESAT vers les entreprises du milieu ordinaire
 - Diversifier les prises en charge au sein des ESAT : mise à disposition, ESAT hors les murs
 - Renforcer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes pour préserver le plus longtemps possible leur activité professionnelle (ex : développement du temps partiel pour tenir compte de la fatigabilité)

Objectif n°8 : Assurer l'adéquation des prises en charges aux âges clés de la vie

- Anticiper l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes
 - Accompagner la transition des travailleurs handicapés vieillissant en ESAT vers la réduction ou l'arrêt de l'activité professionnelle
 - Développer la problématique de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes dans les projets d'établissements et de services

Objectif n°9 : Assurer une équité de traitement dans l'accès aux services et aux établissements médico-sociaux au sein de la région et par territoire de santé

- Réduire les inégalités territoriales
- Développer l'offre de services pour les personnes en situation de handicap

➤ Les actions du PRIAC

Action n°7 : Accompagner le vieillissement de personnes en situation de handicap

- Adapter l'organisation du travail en ESAT pour les travailleurs handicapés vieillissants
 - Lancement d'une étude sur les situations d'inadéquation de travailleurs handicapés maintenus en ESAT alors qu'ils bénéficient d'une orientation en foyer de vie ou FAM
 - Développement du temps partiel en ESAT et développement de sections annexes aux ESAT, en lien avec les Conseils Généraux

Action n°12 : Réduire les inégalités entre territoires de santé en matière d'offre en établissements pour les adultes de 20 à 59 ans en situation de handicap

- Renforcer l'offre en ESAT
 - 244 places en Loire-Atlantique en 2016

3 - 3. Offre d'équipement régionale ESAT

Tableau 1 : Taux d'équipement

Dép	Nombre d'ESAT	Nombre de places financées	Taux d'équipement*
44	26	2 227	3,39
49	24	1 436	3,65
53	11	723	4,82
72	16	1 035	3,68
85	14	1 133	3,73
Total	91	6 554	3,67

* pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans - Insee RP 2009

Source : «Offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la région Pays de la Loire en 2012» - ARS Pays de la Loire

Le taux d'équipement régional en ESAT (3,67 ‰) est supérieur au taux d'équipement national (3,26 ‰).

Tous les départements des Pays de la Loire ont un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale.

D'après les éléments issus du document de l'ARS, « Offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la Région des Pays de la Loire », le taux d'équipement varie, selon les territoires entre :

- 1,87 ‰ et 6,74 ‰ en Loire-Atlantique
- 0,44 ‰ et 5,75 ‰ dans le Maine-et-Loire
- 4,30 ‰ et 5,27 ‰ en Mayenne
- 1,79 ‰ et 4,86 ‰ dans la Sarthe
- 0 et 6,60 ‰ en Vendée

Ces disparités départementales et infra-départementales importantes témoignent d'une inégale répartition de l'offre sur le territoire, avec des zones bien couvertes et d'autres moins équipées.

II. ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

1. Taux de réponse

Tableau 2 : Taux de réponse - Nombre d'ESAT

Dép	ESAT Contactés	ESAT ayant répondu	Taux de réponse (en %)
44	26	15	57,7
49	24	12	50,0
53	11	8	72,7
72	16	14	87,5
85	14	6	42,9
Total	91	55	60,4

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

Le questionnaire a été adressé aux **91** ESAT de la région.

55 ESAT ont répondu au questionnaire, soit un taux de retour de 60,4 %.

Si le taux moyen de retour est satisfaisant, on observe cependant des disparités départementales importantes. En effet, l'écart varie du simple au double entre la Vendée (42,9 % de réponses) et la Sarthe (87,5 %).

La Mayenne se situe au dessus de la moyenne régionale avec 72,7 % de retour tandis que la Loire-Atlantique et la Maine et Loire ont répondu dans une moindre mesure avec respectivement 57,7 % et 50 %.

Tableau 3 : Taux de réponse - Nombre de places

Dép	ESAT Contactés (Nombre de places autorisées)	ESAT ayant répondu (Nombre de places autorisées)	Taux de réponse (en %)
44	2 227	1 573	70,6
49	1 436	645	44,9
53	723	591	81,7
72	1 035	976	94,3
85	1 133	391	34,5
Total	6 554	4 176	63,7

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire et «Offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la région Pays de la Loire en 2012» - ARS Pays de la Loire

Le taux de réponse à l'enquête a été affiné en considérant le rapport entre le nombre de places autorisées des ESAT ayant répondu et le nombre total de places autorisées des 91 ESAT de la région.

Les 91 ESAT de la région disposent de 6 634 places autorisées. Les 55 ESAT ayant répondu à l'enquête représentant 4 176 places, soit 63,7 % du total des places régionales autorisées.

Rapporté au nombre de places, le taux de réponse régional est ainsi légèrement plus élevé (63,7 %) mais l'hétérogénéité départementale est encore plus prononcée :

- Les 6 ESAT vendéens ayant répondu à l'enquête représentent 34,5 % des places autorisées dans le département alors que le taux atteint 94,3 % dans la Sarthe.

- Le taux diminue également pour le Maine et Loire avec un taux de réponse de 44,9 % du total des places de ce département.
- A l'inverse, le taux de réponse augmente pour la Loire-Atlantique et la Mayenne avec respectivement 70,6 % et 81,7 %.

Ces écarts inter départementaux suscitent des précautions dans la lecture et l'interprétation de certaines données.

2. Caractéristiques des ESAT enquêtés

2 - 1. Nombre de places financées / nombre de personnes accueillies

Tableau 4 : Places financées / Personnes accueillies

Dép	Nombre de places financées	Nombre de personnes accueillies
44	1 574	1 711
49	645	692
53	591	655
72	973	1 094
85	381	499
Total	4 164	4 651

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

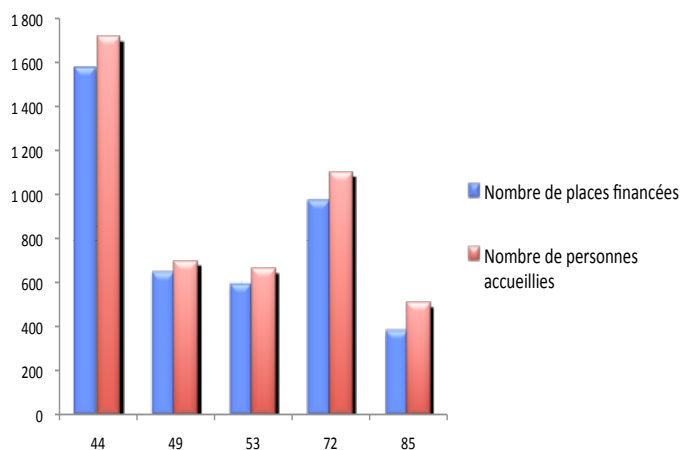
Les 55 ESAT de la région Pays de la Loire ayant répondu à l'enquête ont accueilli 4 651 personnes en 2012 pour un total de 4 164 places financées.

Les ESAT des 5 départements ont accueilli un nombre d'usagers supérieur à leur capacité financée.

Il convient de distinguer le nombre de places financées du nombre de personnes accueillies. En effet, le financement des ESAT portant sur un nombre de places équivalent temps plein, une place financée peut être occupée par un ou plusieurs usagers.

Ainsi, l'écart entre le nombre de places autorisées et le nombre de personnes accueillies en 2012 peut être lié aux entrées et sorties de l'ESAT pendant l'année mais aussi aux modes d'accueil et notamment l'accueil à temps partiel.

Graphique 1 : Places financées / Personnes accueillies



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

2 - 2. Taux d'occupation

Tableau 5 : Taux d'occupation

80-89 %	7
90-94%	4
95-99%	16
100% et +	18
Total	45

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA1 Pays de la Loire

45 ESAT, parmi les 55 répondants, ont renseigné leur taux d'occupation.

34 d'entre eux, soit 75,5 % indiquent un taux d'occupation supérieur à 95 %.

Le groupe témoin, constitué de 5 directeurs d'ESAT pour contribuer aux différentes étapes de l'enquête, et notamment apporter un éclairage sur l'analyse des résultats, fait part de certaines précautions de lecture sur les modalités de renseignement du taux d'occupation.

En effet, les modes de comptabilisation des absences, des jours de rémunération, des périodes d'arrêt maladie, des périodes de suspension de contrats peuvent impacter le calcul du taux d'occupation.

2 - 3. Nombre de jours d'ouverture / travaillés et horaires de travail

51 ESAT, sur les 55 répondants à l'enquête, ont renseigné le nombre de jours d'ouverture annuel de l'ESAT.

- **L'amplitude d'ouverture varie entre 208 et 365 jours par an.**
- Le nombre médian de jours d'ouverture est de 230 jours par an. Le nombre de jours d'ouverture des 51 ESAT est donc inférieur à 230 jours pour la moitié d'entre eux et supérieur pour l'autre moitié.

52 ESAT, sur les 55 répondants à l'enquête, ont renseigné le nombre de jours travaillés par an pour les usagers.

- **L'amplitude du nombre de jours travaillés varie entre 186 et 239 jours.**
- Le nombre médian de jours travaillés par an est de 222 jours, soit 50 % des ESAT qui se situent au dessus de 222 jours et l'autre moitié en-dessous.

La majorité des ESAT ont des horaires d'ouverture en journée.

Plusieurs ESAT ont indiqué des horaires atypiques :

- 3 ESAT travaillent en horaires décalés
- 4 ESAT en soirée
- 5 le week-end

Certains d'entre eux ont une activité liée au tourisme, par exemple.

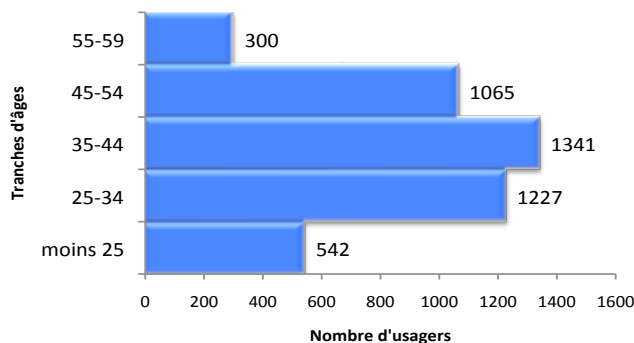
Pour 70% (39 ESAT sur 55 ayant répondu), la durée hebdomadaire de temps de travail à temps complet, indiquée dans le projet d'établissement ou le règlement de fonctionnement est de 35 h.

3. Population accueillie

3 - 1. Âge

La répartition de la population par âge a été renseignée pour 4 475 usagers.

Graphique 2 : Âge de la population accueillie



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

En 2012, la classe d'âge sur-représentée est celle des 35-44 ans, avec 1 341 personnes soit 30 % des usagers.

On comptabilise 25 personnes âgées de moins de 20 ans et 27 de plus de 60 ans.

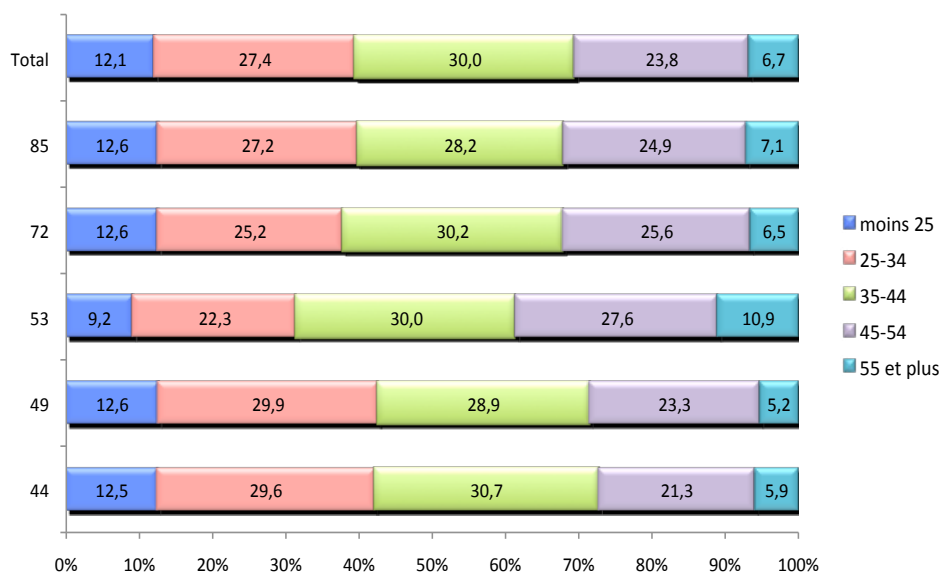
La part des personnes âgées de plus de 45 ans représente 30 % (cumul des tranches d'âge 45-54 ans et 55 et plus).

Les projections démographiques laissent présager une augmentation des effectifs pour les classes d'âges 45-54 ans et 55 ans et plus dans les 10 prochaines années.

L'évolution de cette pyramide des âges pose la problématique du vieillissement comme un des enjeux à relever en termes d'accompagnement et d'adaptation des réponses aux choix et aux besoins de l'usager.

Les facteurs ou premières manifestations du vieillissement peuvent apparaître plus ou moins précocement selon l'évolution du handicap, des pathologies, de la concordance avec les activités de production de l'ESAT, de l'apparition ou l'aggravation de difficultés de santé, des problématiques sociales, d'usure physique et psychologique... Ainsi, les premiers signes de vieillissement des travailleurs en ESAT peuvent survenir à partir de 45 ans et nécessiter des aménagements ou adaptations pour accompagner cette avancée en âge.

Graphique 3 : Âge de la population accueillie - comparaison départementale



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

On observe quelques disparités départementales plus particulièrement la part des personnes âgées de plus de 45 ans, sur représentée en Mayenne avec 38,2 % contre 30,5 % au niveau régional, qui rend d'autant plus prégnante la question du vieillissement.

3 - 2. Type de handicap

Tableau 6 : Capacités autorisées des ESAT par type de déficience selon l'agrément

	44	49	53	72	85	Total
Autistes	89					89
Cérébro-lésés	118				6	124
Déficience intellectuelle	1 679	644	225	142		2 690
Déficience intellectuelle moyenne		25				25
Déficience intellectuelle légère				10	55	65
Déficience du psychisme	233		46		90	369
Déficience Motrice sans TA	108					108
Déficience Motrice avec TA		114				114
Toutes déficiences		653	452	883	982	2 970
Total	2 227	1 436	723	1 035	1 133	6 554

Source : «Offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la région Pays de la Loire en 2012» - ARS Pays de la Loire

Au niveau régional, les ESAT sont agréés pour l'accueil d'une population :

- Toutes déficiences : 2970 usagers
- Déficience intellectuelle : 2690 usagers
- Déficience du psychisme : 369 usagers

Pour cette enquête, les ESAT devaient renseigner, le type de public pour lequel l'ESAT est agréé en indiquant par ordre d'importance, le handicap principal de la population accueillie parmi :

- Déficience intellectuelle
- Déficience motrice
- Déficience sensorielle
- Polyhandicap
- Handicap psychique
- Autisme et TED
- Autres

Par ordre d'importance, les ESAT ayant répondu à l'enquête, accueillent des personnes dont le handicap principal est :

- **Une déficience intellectuelle**
- **Un handicap psychique**

L'évolution des besoins des usagers et l'accueil plus important d'une population avec un handicap psychique et des handicaps associés viennent interroger les modalités d'accueil en ESAT pour favoriser une offre adaptée à la situation de la personne accueillie.

Les politiques d'inclusion en milieu ordinaire conduisent également à accueillir en ESAT une population plus lourdement handicapée.

4. Modes d'accueil en ESAT

4 - 1. Répartition de la population par mode d'accueil

Tableau 7 : Modes d'accueil

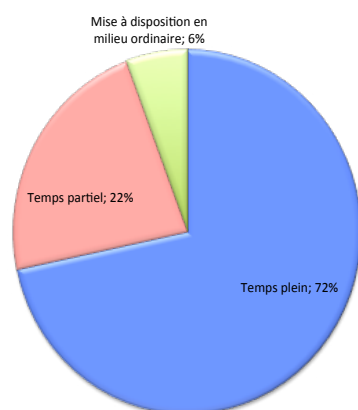
Dép	Temps plein		Temps Partiel		Mise à disposition en milieu ordinaire	
	Nombre ESAT	Nombre usagers	Nombre ESAT	Nombre usagers	Nombre ESAT	Nombre usagers
44	15	1 269	15	423	7	55
49	9	402	12	170	8	39
53	8	431	8	215	4	48
72	14	792	12	200	9	120
85	6	450	6	49	1	3
Total	51	3 344	53	1 057	29	265

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

La répartition de la population par mode d'accueil a été renseignée pour 4 666 usagers dans les ESAT ayant répondu à l'enquête :

- 3 344 usagers travaillent à temps plein
- 1 057 usagers travaillent à temps partiel
- 265 usagers sont mis à disposition en milieu ordinaire

Graphique 4 : Répartition régionale par mode d'accueil



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

L'étude d'OPUS 3¹, menée en 2009, à la demande de la DGAS, indique que face à l'évolution des publics, la mise en œuvre de temps partiels est réalisée par 88 % des ESAT et concerne aujourd'hui 1 usager sur 6 soit 13,6 % des effectifs présents en ESAT.

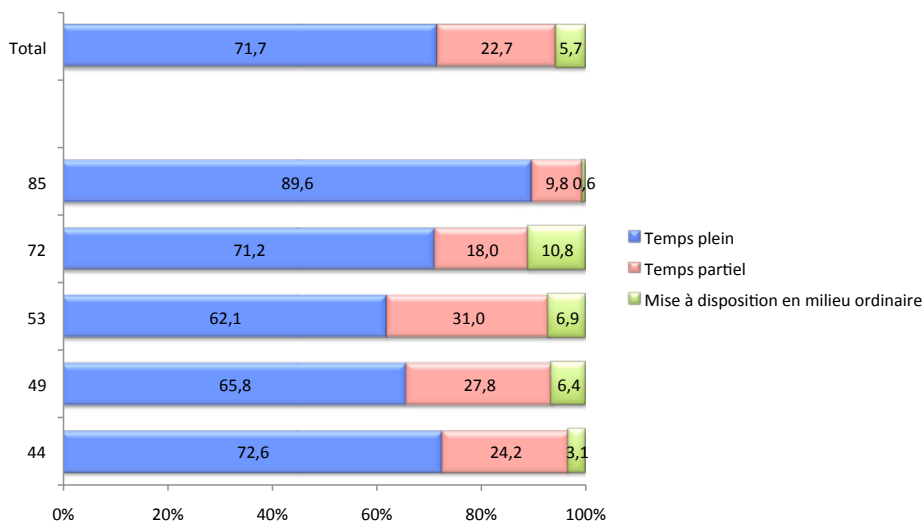
La part du temps partiel observée au niveau régional s'avère plus élevée avec 22 % d'usagers travaillant à temps partiel.

Sur un total de 4 666 usagers :

- 72 % des usagers travaillent à temps plein
- 22 % des usagers travaillent à temps partiel
- 6 % des usagers sont mis à disposition en milieu ordinaire

1 Opus 3, Appui des services de l'État à la modernisation et au développement des Établissements et Services d'Aide par le Travail dans leurs missions médico-sociale et économique, Novembre 2009

Graphique 5 : Répartition départementale par mode d'accueil



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

La répartition de la population selon le mode d'accueil est évocatrice de disparités départementales :

- La Mayenne dispose du taux d'accueil à temps plein le plus bas et le taux d'accueil à temps partiel le plus élevé.
- La Vendée est dans la situation inverse.
- La proportion de mises à disposition est significativement plus élevée dans la Sarthe.
- Le taux d'accueil à temps partiel en Loire-Atlantique et dans le Maine et Loire est supérieur à la moyenne régionale.

Ces disparités interrogent les facteurs et les modalités de mise en œuvre du temps partiel selon les départements :

- A quels besoins ou types de situations répond le temps partiel ?
- Quelles sont les conditions ou contextes favorables au développement du travail à temps partiel ?

Le point suivant sur les modalités d'accueil à temps partiel, tant au niveau régional que départemental, apporte quelques éléments de réflexion et de réponses à ces questions.

4 - 2. Accueil de stagiaires

Tableau 8 : Accueil de stagiaires

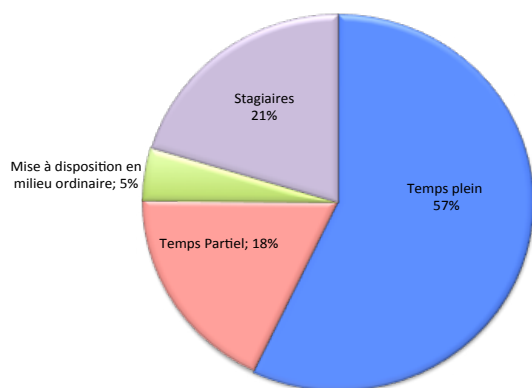
Dép	Stagiaires	
	Nombre ESAT	Nombre usagers
44	15	391
49	12	166
53	8	253
72	11	238
85	5	143
Total	51	1 191

1 191 stagiaires ont été accueillis dans 51 ESAT des 55 ESAT ayant répondu à l'enquête.

Au total, les ESAT ont accueilli 4 666 usagers à temps plein, temps partiel et mis à disposition en milieu ordinaire et 1 191 stagiaires, soit **5 857 usagers**.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

Graphique 6 : Répartition régionale par mode d'accueil (y compris les stagiaires)



La prise en compte des stagiaires impacte la répartition de la population par mode d'accueil. En effet, la part de l'accueil à temps plein diminue à 57 % tout comme l'accueil à temps partiel (18%).

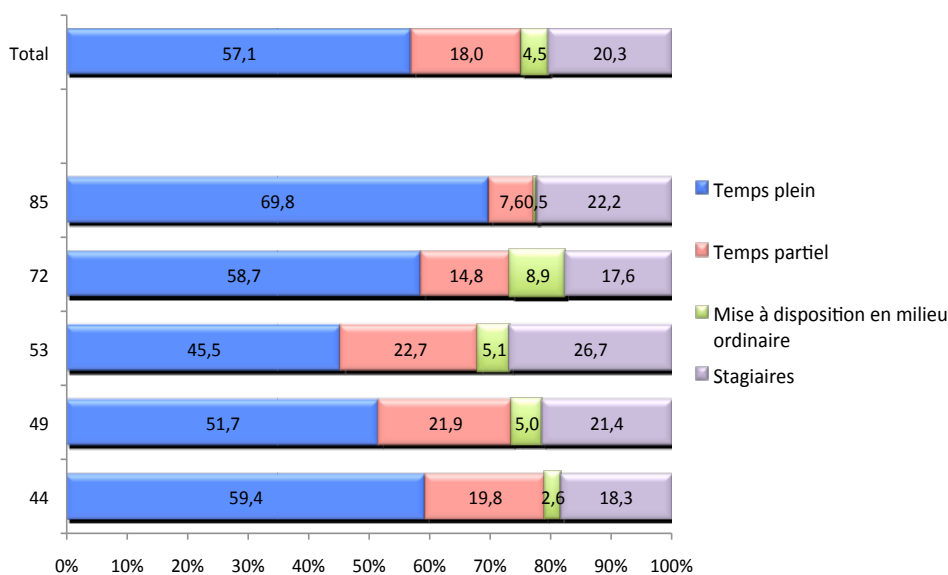
L'accueil de stagiaires représente une part relativement importante de l'activité des ESAT (21 % des usagers) mais sur de courtes périodes : durée moyenne de stage égale à 18 jours.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

Les modalités d'accueil des stagiaires peuvent être variables selon les départements en fonction des partenariats engagés pour établir les conventions de stage (SIFFP, associations d'aide aux aidants, secteur psychiatrique, Pôle emploi ...).

L'accueil de stagiaires mobilise des moyens humains et matériels pour accompagner la personne dans son projet et réunir les conditions favorables d'accueil à l'ESAT.

Graphique 7 : Répartition départementale par mode d'accueil (y compris les stagiaires)



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

Au niveau départemental, l'intégration des stagiaires diminue la part des usagers à temps plein et à temps partiel. Pour autant les disparités départementales restent inchangées.

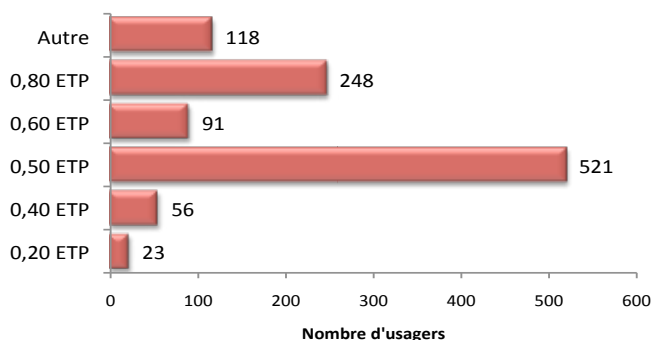
5. Modalités d'accueil à temps partiel

5 - 1. Modalités d'accueil à temps partiel au niveau régional et départemental

5 - 1 - 1. Temps de travail

➤ Pays de la Loire

Graphique 8 : Nombre d'usagers à temps partiel en ESAT - Pays de la Loire



Pour rappel, au niveau régional : 22% d'usagers à temps partiel contre 72% à temps plein.

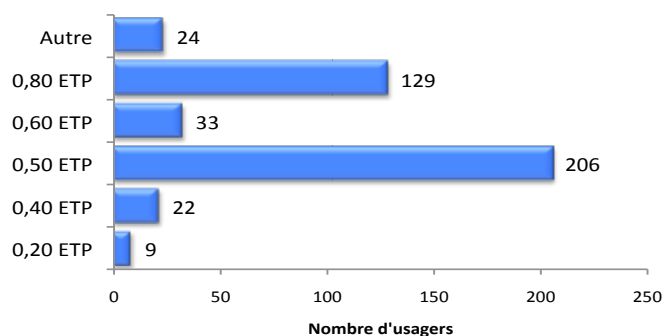
Sur les 1 057 usagers à temps partiel

- la moitié travaille à mi-temps
- un quart travaille à 80 %

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

➤ Loire Atlantique

Graphique 9 : Nombre d'usagers à temps partiel en ESAT - Loire Atlantique



Pour rappel, en Loire-Atlantique : 24,2 % d'usagers à temps partiel contre 72,6 % à temps plein.

Sur les 423 usagers travaillant à temps partiel en Loire-Atlantique

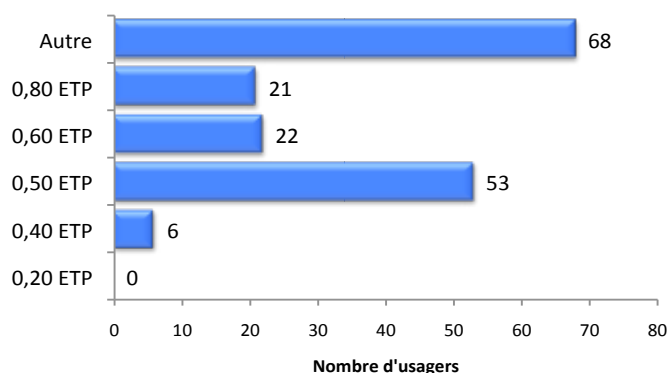
- la moitié travaille à mi-temps
- 1/4 travaille à 80 %.

On retrouve les mêmes tendances qu'au niveau régional.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

➤ **Maine et Loire**

Graphique 10 : Nombre d'usagers à temps partiel en ESAT - Maine et Loire



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

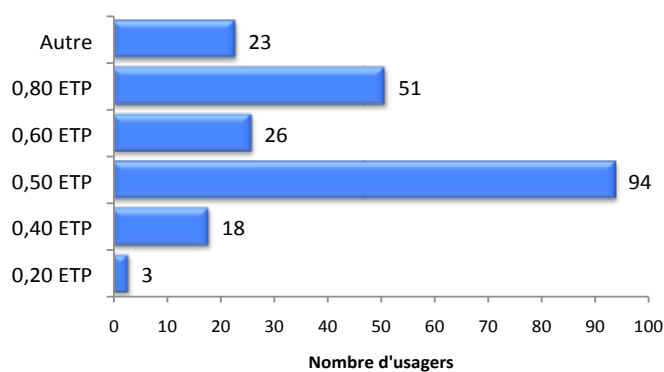
Pour rappel, dans le Maine et Loire : 27,8 % d'usagers à temps partiel contre 65,8 % à temps plein.

170 usagers travaillent à temps partiel en Maine et Loire.

- 1/ 3 des usagers travaillent à mi-temps soit une proportion inférieure au niveau régional
- Plusieurs ESAT ont indiqué des temps de travail différents des rubriques existantes notamment 28 usagers à 97 %, 26 à 90 % et 8 à 70 %

➤ **Mayenne**

Graphique 11 : Nombre d'usagers à temps partiel en ESAT - Mayenne



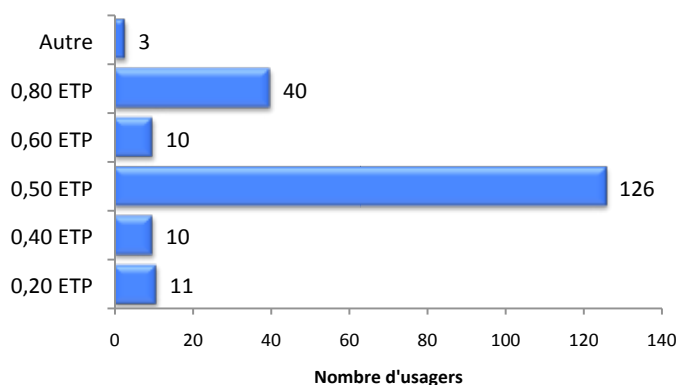
Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

Pour rappel, en Mayenne : 31 % d'usagers à temps partiel contre 62,1 % à temps plein.

215 usagers travaillent à temps partiel en Mayenne dont 43,5 % à mi-temps.

➤ Sarthe

Graphique 12 : Nombre d'usagers à temps partiel en ESAT - Sarthe



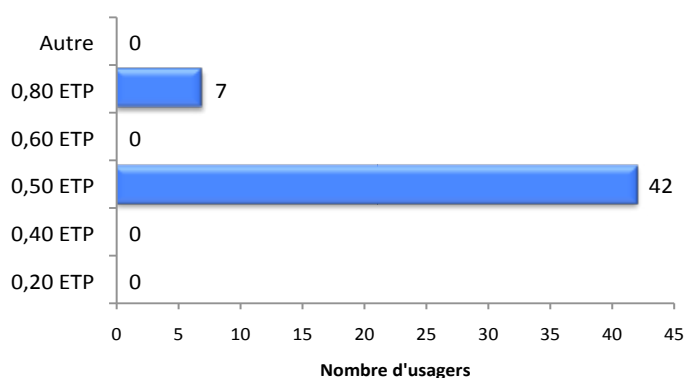
Pour rappel, dans la Sarthe : 18 % d'usagers à temps partiel contre 71,2 % à temps plein.

200 usagers travaillent à temps partiel dans la Sarthe dont plus de la moitié à mi-temps.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

➤ Vendée

Graphique 13 : Nombre d'usagers à temps partiel en ESAT - Vendée



Pour rappel, en Vendée : 9,8 % d'usagers à temps partiel contre 89,6 % à temps plein.

49 usagers travaillent à temps partiel dont la majorité à mi-temps.

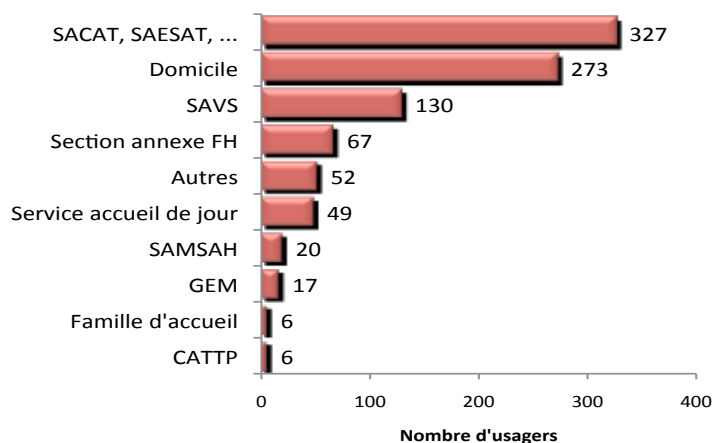
Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

La majorité des usagers à temps partiel travaillent à mi-temps.

5 - 1 - 2. Autres modalités d'accompagnement pour les usagers travaillant à temps partiel

➤ Pays de la Loire

Graphique 14 : Autres modalités d'accueil - Pays de la Loire



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

Sur un total de 1057 usagers travaillant à temps partiel au niveau régional :

- **327 usagers** (soit 30,9 %) sont également accueillis dans une **SACAT ou SAESAT**.
- En deuxième lieu, **273 usagers sont à domicile** pendant le temps libéré (soit ¼ des usagers).
- L'accompagnement par un service d'accompagnement de type SAVS ou SAMSAH concerne 150 usagers (soit 14,2 %).
- Les autres modes d'accueil de jour (section annexe, foyer d'hébergement, services d'accueil de jour) concernent 116 personnes (soit 10,9 %).
- A noter, 17 usagers accueillis dans le cadre d'un GEM en dehors du temps travaillé.

Le développement du temps partiel pose la question des modes d'accompagnement complémentaires pendant le temps libéré.

Les SACAT ou SAESAT représentent ainsi l'alternative principale pour des usagers ne pouvant momentanément ou durablement travailler à temps plein.

Les SACAT ou SAESAT semblent offrir une réponse adaptée aux besoins, aux potentialités, aux difficultés rencontrées par l'utilisateur en proposant des activités de maintien ou de développement des acquis, de soutien médico-social.

Ainsi, les SACAT ou SAESAT peuvent accompagner les usagers dans les différentes étapes de transition ou d'évolution dans leur projet, et ce pour diverses raisons : choix personnel de réduire le temps de travail, vieillissement, usure physique et/ou psychique, problèmes de santé, besoin d'une période de répit, préparation à la sortie, transition entre le secteur enfant et le secteur adulte, accompagnement vers l'insertion professionnelle...).

Par ailleurs, la proportion d'usagers à domicile en dehors du temps de travail (1/4) soulève la question du choix personnel ou du maintien à domicile par défaut de modes d'accompagnement complémentaires existants à proximité du lieu de travail.

De plus, il apparaît des difficultés d'accompagnement en journée pour les foyers d'hébergement ne disposant pas nécessairement de moyens dédiés pour l'accueil de jour.

Les Groupes d'Entraide Mutuelle peuvent apporter également une réponse spécifique en dehors du temps de travail.

L'évolution du profil des personnes accueillies, et notamment la prise en compte des troubles psychiques et des troubles du comportement conduit également les ESAT à s'adapter à différents types de situations : périodes d'absences récurrentes, hospitalisations, demandes de répit, intérêt moindre pour certains types d'activités, impact sur la production...

Le développement du travail à temps partiel semble ainsi directement lié voire conditionné par l'existence d'un mode d'accompagnement complémentaire pour la gestion du temps libéré.

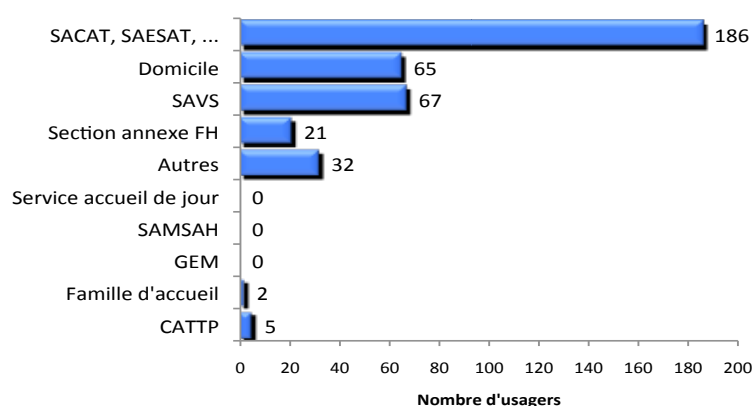
Si l'accès à des prises en charge partagées apparaît comme une des réponses possibles, l'utilisateur est parfois confronté à un manque de souplesse entre les dispositifs.

La mise en œuvre de double (voire triple) orientations engagerait les acteurs en faveur d'une offre globale, diversifiée répondant aux besoins et aux souhaits de l'utilisateur dans leurs diverses dimensions.

La question de la coordination du projet personnalisé d'accompagnement demeure pour garantir une fluidité du parcours de l'utilisateur entre les différents établissements ou services.

➤ Loire Atlantique

Graphique 15 : Autres modalités d'accueil - Loire Atlantique

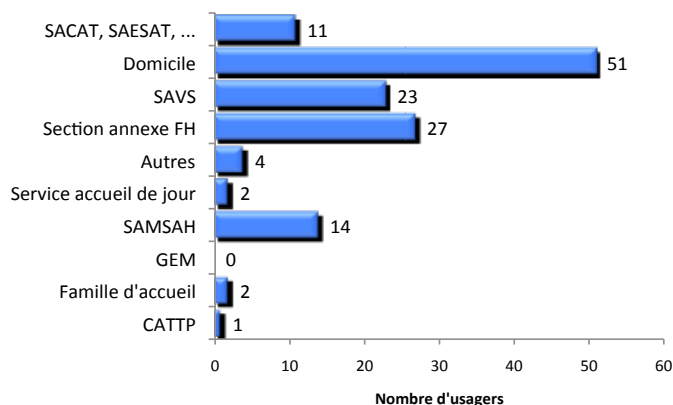


Les usagers sont principalement accueillis en SACAT et SAESAT en dehors du temps travaillé et dans une moindre mesure à domicile ou accompagnés par un SAVS.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

➤ **Maine et Loire**

Graphique 16 : Autres modalités d'accueil - Maine et Loire



Les autres modes d'accueil concernent davantage les services d'accompagnement types SAVS et SAMSAH que les SACAT et SAESAT.

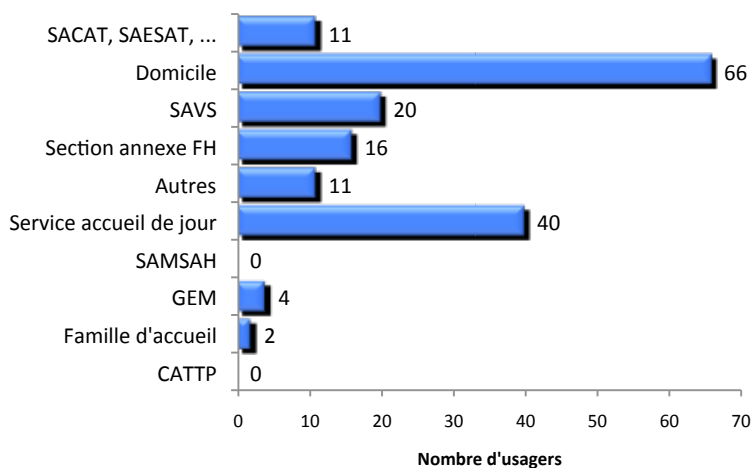
27 usagers sont accueillis dans une section annexe d'un foyer d'hébergement.

Les usagers restent à domicile pour 51 d'entre eux.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

➤ **Mayenne**

Graphique 17 : Autres modalités d'accueil - Mayenne



66 usagers sont à domicile en dehors du temps de travail.

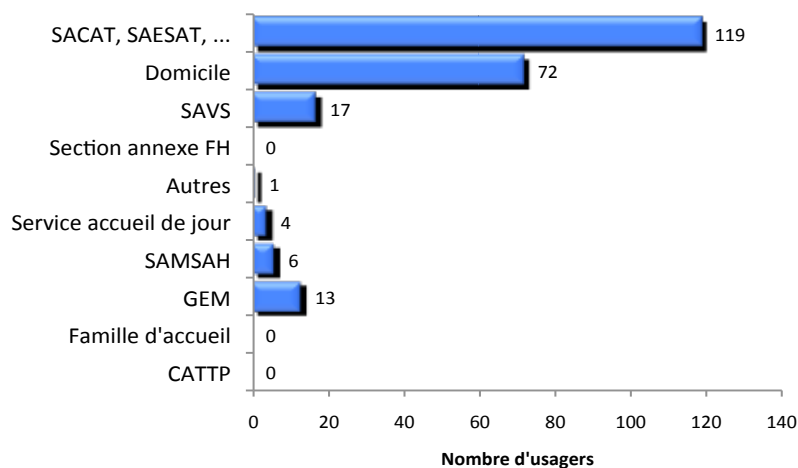
Les autres modes d'accueil concernent principalement les services d'accueil de jours et sections annexes, foyer d'hébergement ainsi que les SAVS.

L'accueil en SACAT et SAESAT concerne 5 % des usagers alors qu'il est le principal autre mode d'accueil au niveau régional.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

➤ **Sarthe**

Graphique 18 : Autres modalités d'accueil - Sarthe



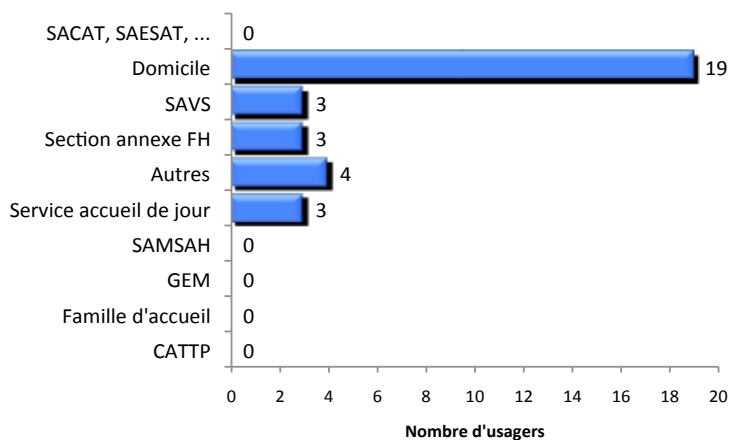
60 % des usagers sont accueillis dans une SACAT ou SAESAT, principal mode d'accueil.

A noter, 13 usagers participent à un groupe d'entraide mutuelle, sur les 17 concernés au niveau régional.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

➤ **Vendée**

Graphique 19 : Autres modalités d'accueil - Vendée



Les usagers sont principalement à domicile en dehors du temps de travail.

Les données laissent présager des difficultés à organiser les modes d'accueil sur le temps libéré.

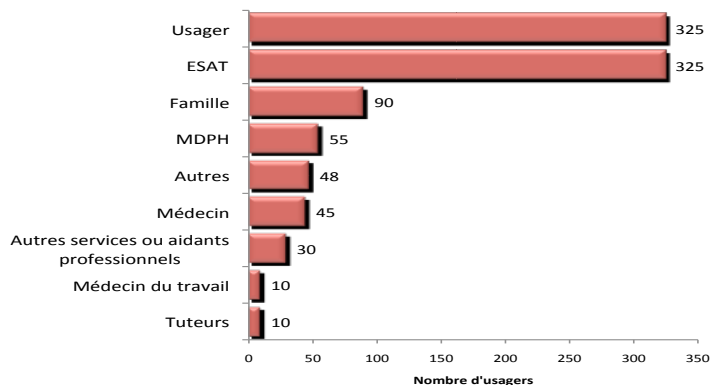
Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

Des disparités départementales dans les modalités d'accueil en dehors du temps travaillé.

5 - 1 - 3. Origine de la proposition de temps partiel

➤ Pays de la Loire

Graphique 20 : Origine de la proposition de temps partiel- Pays de la Loire



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

Les ESAT ont renseigné l'origine de la proposition de travail à temps partiel pour 938 usagers.

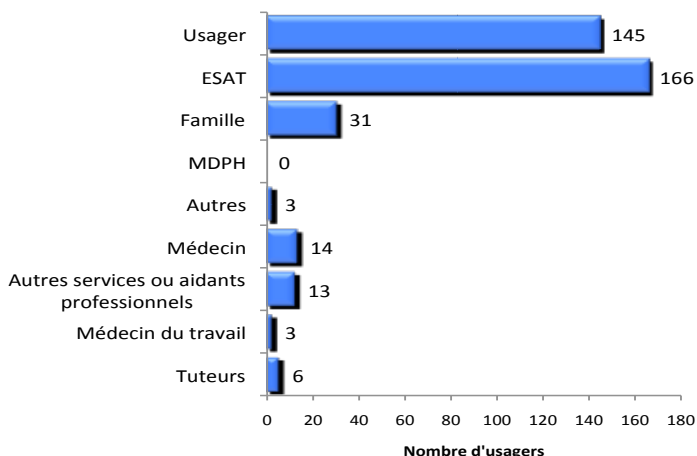
- 325 usagers sont à l'origine de la demande de travail à temps partiel (34,7 %)
- Dans les mêmes proportions, l'ESAT est à l'origine de la proposition pour 325 usagers (34,7%)
- En troisième position, la famille est à l'origine de la proposition pour 90 usagers soit 9,5 %
- La MDPH est à l'origine de la proposition pour 55 usagers spécifiquement dans la Sarthe et dans une moindre mesure en Mayenne.
- Le médecin généraliste et le médecin du travail sont à l'origine de la demande pour 55 usagers.

Ces résultats suscitent quelques réflexions. En effet, on peut, d'un côté, mettre en avant l'expression des droits des usagers dans les demandes de passage à temps partiel mais également se questionner sur l'exercice du choix de l'utilisateur quand la proposition émane de l'ESAT ou d'un autre acteur.

Bien souvent, l'origine de la demande est également en lien avec les motifs à l'origine du temps partiel.

➤ Loire Atlantique

Graphique 21 : Origine de la proposition de temps partiel- Loire Atlantique

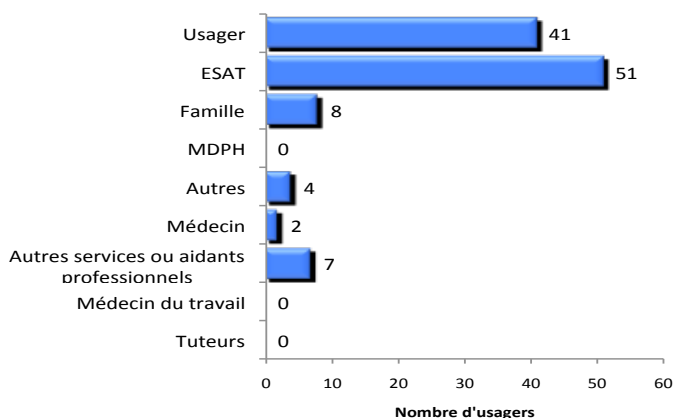


L'ESAT est à l'origine de la proposition de travail à temps partiel pour 166 usagers juste devant les usagers eux-mêmes.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA I Pays de la Loire

➤ **Maine et Loire**

Graphique 22 : Origine de la proposition de temps partiel- Maine et Loire

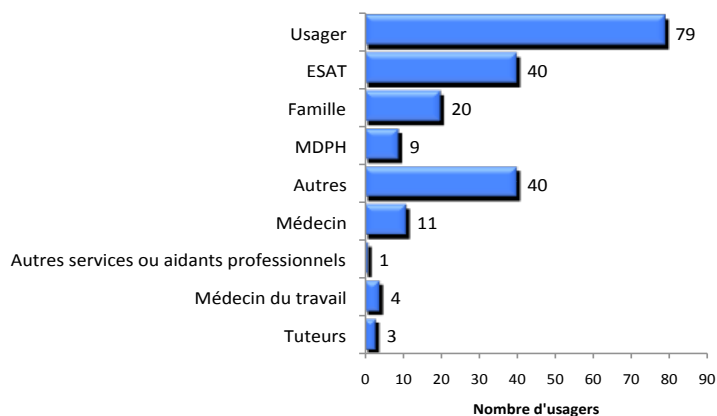


L'ESAT est à l'origine de la demande de travail à temps partiel pour 51 usagers juste devant l'utilisateur lui-même.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA Pays de la Loire

➤ **Mayenne**

Graphique 23 : Origine de la proposition de temps partiel- Mayenne

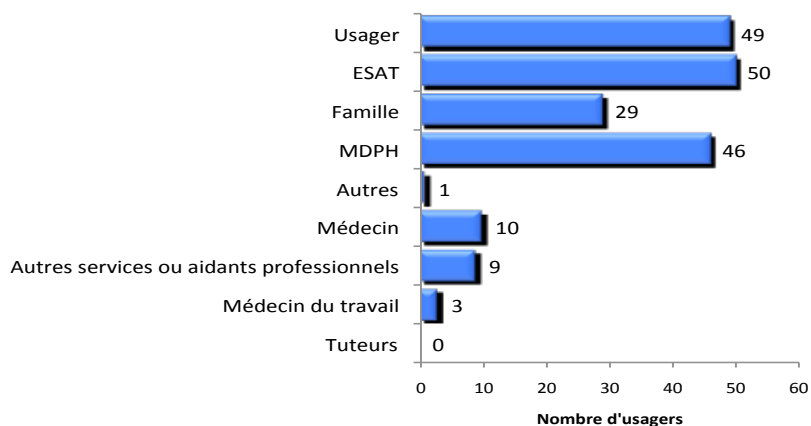


La demande de travail à temps partiel provient principalement de l'utilisateur lui-même.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREA Pays de la Loire

➤ Sarthe

Graphique 24 : Origine de la proposition de temps partiel- Sarthe

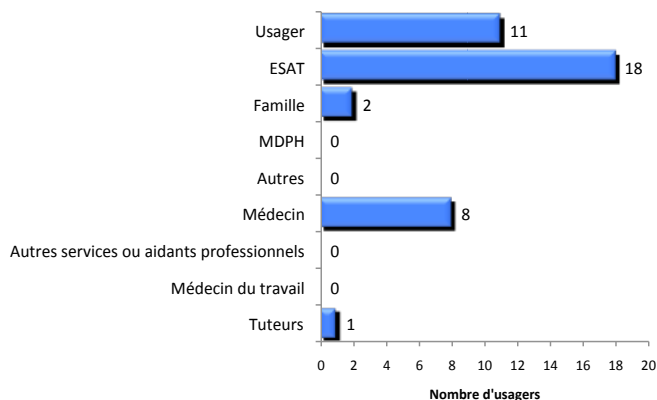


La MDPH est à l'origine de la proposition de travail à temps partiel pour 46 usagers, ce qui en fait une spécificité au regard des autres départements.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

➤ Vendée

Graphique 25 : Origine de la proposition de temps partiel- Vendée



L'ESAT est à l'origine de la proposition de travail à temps partiel devant l'utilisateur lui-même et le médecin.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

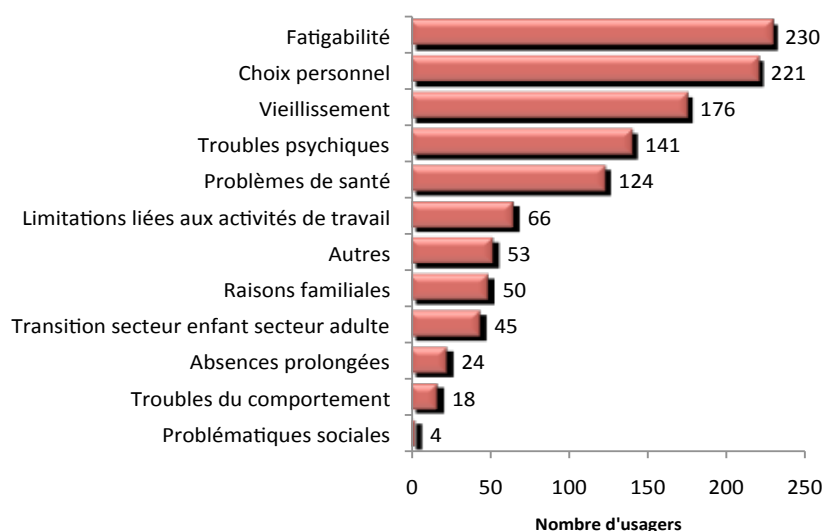
Des spécificités départementales sur l'origine de la demande de travail à temps partiel:

- L'utilisateur
- L'ESAT
- La MDPH

5 - 1 - 4. Motifs à l'origine du temps partiel

➤ Pays de la Loire

Graphique 26 : Motifs à l'origine du temps partiel- Pays de la Loire



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

Les ESAT ont renseigné un ou plusieurs motifs à l'origine du passage à temps partiel pour chaque usager.

Si la fatigabilité n'est pas nécessairement liée au vieillissement, elle peut toutefois en être l'une des manifestations, la distinction entre les deux peut ainsi être tenue. **Ainsi, la fatigabilité et le vieillissement apparaissent comme les principaux motifs à l'origine du temps partiel.**

Le choix personnel de l'utilisateur représente une part importante dans les motifs cités à l'origine du temps partiel. Il vient conforter le point précédent, à savoir l'expression et la prise en compte du choix de l'utilisateur dans son parcours de vie.

En faisant le lien entre l'origine de la demande et le motif du passage à temps partiel, on s'aperçoit que le nombre d'utilisateurs à l'origine de la demande (325) est plus élevé que le nombre d'utilisateurs répertoriés dans le motif « choix personnel » (221). Au-delà de ceux qui demandent à réduire leur temps de travail par unique choix personnel, les résultats laissent penser que les motifs à l'origine du temps partiels peuvent être multiples voire concomitants.

Les troubles psychiques sont à l'origine du travail à temps partiel pour 141 usagers.

Les problèmes de santé sont également cités pour 124 usagers ainsi que les troubles du comportement pour 18 usagers.

66 usagers sont concernés par des limitations liées aux activités de travail. La situation de l'utilisateur ne lui permet plus d'être en concordance avec l'activité de production pour des raisons diverses : diminution des capacités physiques, cognitives, fatigabilité, apparition ou évolution du handicap, des troubles, des pathologies, difficultés de concentration, de maintien dans l'activité....

Le travail à temps partiel peut aussi être utilisé pour pallier des **absences prolongées (24 usagers)**.

Les raisons familiales sont à l'origine du temps partiel pour 50 usagers.

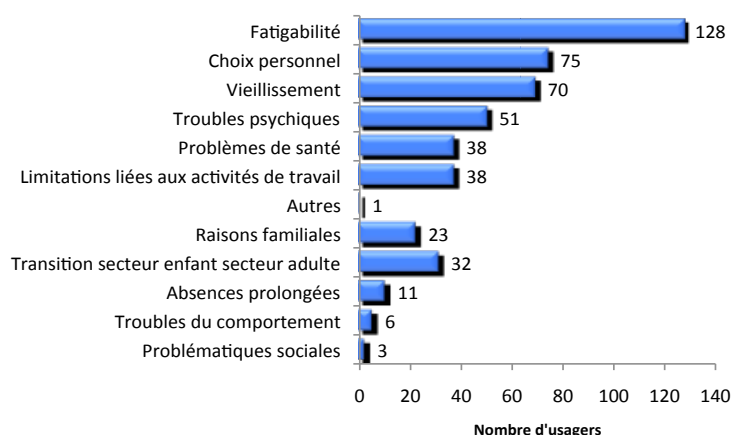
La transition entre le secteur enfant et le secteur adulte est un des facteurs explicatifs du temps partiel pour 45 usagers.

Au regard de ces résultats, le temps partiel semble répondre aux besoins de différents profils de populations accueillies en ESAT :

- Une population qui exprime un choix personnel de travailler à temps partiel
- Une population vieillissante, fatigable, ayant des limitations liées aux activités de production
- Une population avec un handicap psychique, des troubles du comportement, des absences prolongées
- Une population jeune en démarche d'insertion sociale et professionnelle ou dans le cadre de transitions entre le secteur enfant et le secteur adulte

➤ **Loire Atlantique**

Graphique 27 : Motifs à l'origine du temps partiel- Loire Atlantique

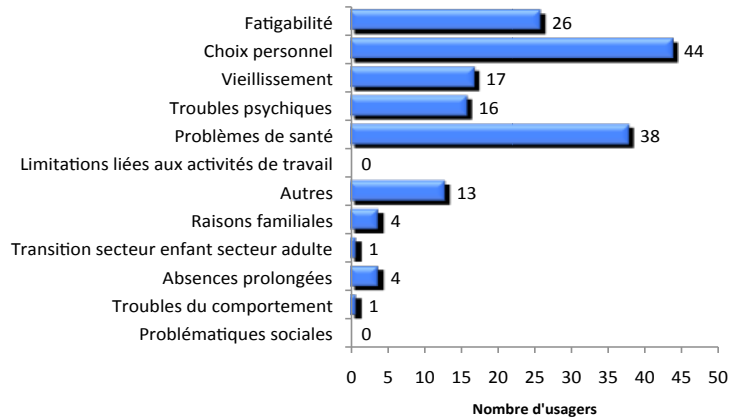


La transition entre le secteur enfant et le secteur adulte est à l'origine du temps partiel pour 42 usagers au niveau régional dont 32 en Loire-Atlantique.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

➤ **Maine et Loire**

Graphique 28 : Motifs à l'origine du temps partiel- Maine et Loire



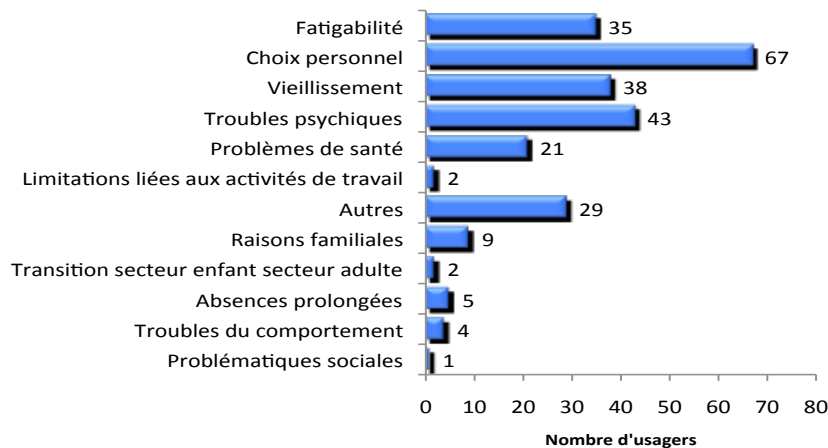
Le choix personnel est prépondérant.

Contrairement au niveau régional, les problèmes de santé représentent le second motif à l'origine du travail à temps partiel.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

➤ **Mayenne**

Graphique 29 : Motifs à l'origine du temps partiel- Mayenne

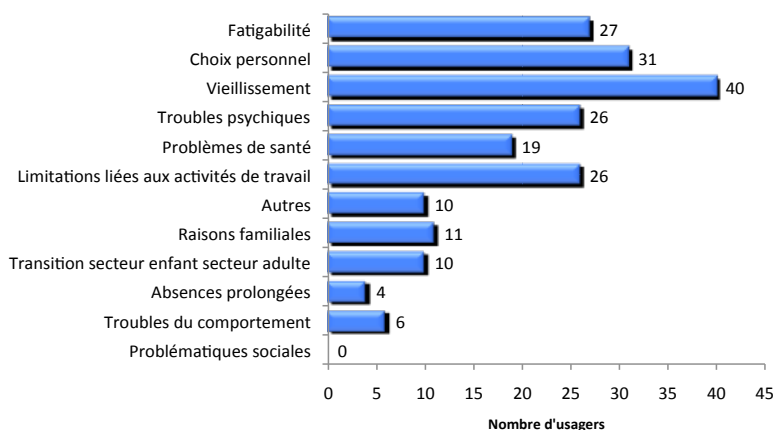


Si le choix personnel est prédominant, les problématiques du vieillissement et des troubles psychiques sont également prégnantes.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

➤ **Sarthe**

Graphique 30 : Motifs à l'origine du temps partiel- Sarthe

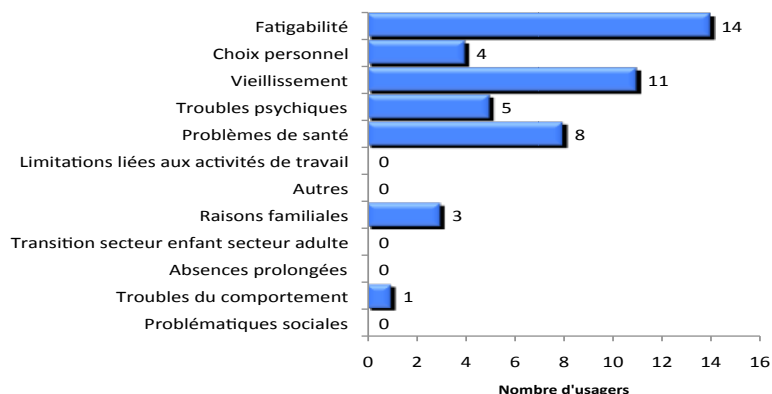


Les problématiques liées au vieillissement sont dominantes dans le passage à temps partiel devant les troubles psychiques et problèmes de santé.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

➤ **Vendée**

Graphique 31 : Motifs à l'origine du temps partiel- Vendée



Les motifs liés au vieillissement sont le plus souvent à l'origine du temps partiel.

Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

Les motifs à l'origine du temps partiel :

- Le choix personnel de l'utilisateur
- La fatigabilité / le vieillissement
- Les troubles psychiques / les problèmes de santé
- La transition entre le secteur enfant et le secteur adulte

5 - 2. Inadéquations du temps de travail au niveau régional

14 ESAT indiquent une insatisfaction de certains usagers concernant leur temps de travail.

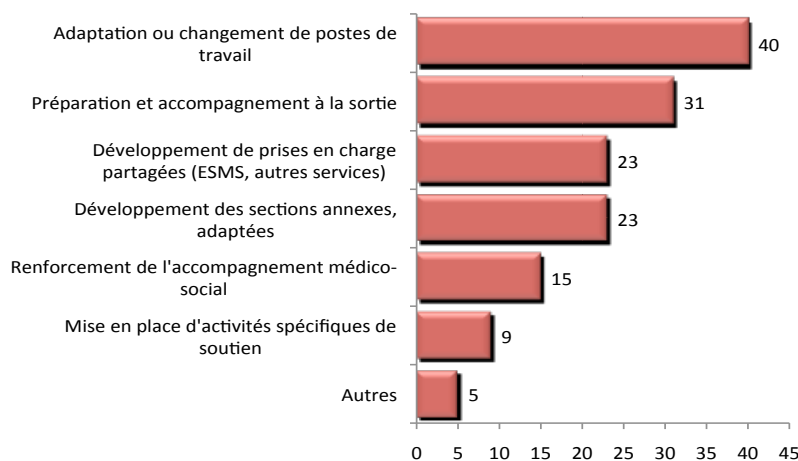
- 80 usagers souhaiteraient diminuer leur temps de travail
- 17 usagers souhaiteraient augmenter leur temps de travail.

55 personnes bénéficient actuellement d'une notification MDPH non mise en oeuvre et sont en attente de départ de l'ESAT, dont 43 à temps partiel.

Cette situation confirme l'utilisation du temps partiel comme une étape transitoire vers la sortie et le maintien par défaut de personnes en ESAT.

5 - 3. Types d'actions d'accompagnement et d'adaptation au temps partiel

Graphique 32 : Types d'actions d'accompagnement et d'adaptation au temps partiel- Pays de la Loire



Source : Enquête régionale ESAT 2013 - CREAI Pays de la Loire

Pour accompagner le passage à temps partiel, les ESAT de la région mettent en place des actions spécifiques :

- 40 ESAT réalisent des **adaptations ou changements de postes de travail**
- 31 ESAT mènent des **actions de préparation et d'accompagnement à la sortie**
- 46 ESAT développent des **prises en charge partagées et des sections annexes adaptées pour accompagner la personne en dehors du temps de travail**
- 24 ESAT renforcent **l'accompagnement médico-social** et mettent en place des **activités spécifiques de soutien**

Globalement, les ESAT ne disposent pas de professionnels dédiés pour accompagner le passage à temps partiel. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement et sont menés selon les ESAT par un ou plusieurs professionnels de l'équipe pluridisciplinaire en lien avec les autres intervenants auprès de l'utilisateur.

Les ESAT évoquent les moyens humains, matériels et financiers à mobiliser pour mettre en oeuvre les actions et mesures favorisant le développement du travail à temps partiel : création de services adaptés, accompagnement de plusieurs usagers pour une place équivalent temps plein (multiplication des temps de soutien, d'entretiens, d'élaboration et de suivi du projet personnalisé, de synthèse, de temps administratifs...), aménagement de postes de travail, adaptation des locaux...

5 - 4. Perspectives de développement de l'accueil à temps partiel

Parmi les 55 ESAT ayant répondu à l'enquête, 31 ESAT envisagent de développer le travail à temps partiel. Le développement de l'accueil à temps partiel est intégré :

- dans le projet d'établissement pour 29 ESAT
- dans le PAQ pour 12 ESAT
- dans le CPOM pour 8 ESAT

La dimension du travail à temps partiel ne relève plus seulement d'une adaptation à une situation individuelle mais devient un enjeu intégré aux orientations des établissements.

Les ESAT prennent la mesure des transformations et aménagements de l'offre à conduire pour répondre à l'évolution des problématiques relevées dans le cadre de cette enquête.

III. SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

La synthèse et les propositions suivantes s'appuient sur :

- Les éléments de connaissances et de contexte relatifs aux ESAT
- Le traitement et l'analyse des résultats de l'enquête
- Les observations, compléments qualitatifs et pistes de proposition recueillis auprès des ESAT de la région.

1. Enjeux pour les ESAT

Au regard des résultats de cette enquête, la mise en œuvre du travail à temps partiel est une des réponses apportées par les ESAT pour s'adapter aux problématiques et à l'évolution des besoins des usagers.

Poursuivre le développement du travail à temps partiel, une des voies pour relever les enjeux suivants :

- Garantir l'expression des droits des usagers et l'exercice du choix personnel dans le cadre de la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement
- Anticiper, prendre en compte et s'adapter aux problématiques et aux besoins des usagers :
 - L'allongement de la durée de vie, signes de vieillissement précoce
 - L'évolution du public accueilli : troubles psychiques, handicaps associés, difficultés sociales
 - La transition entre le secteur enfant et adulte, les démarches d'insertion sociale et professionnelle
- Fluidifier et coordonner les parcours et ainsi réduire les demandes non satisfaites

2. Problématiques identifiées dans la mise en oeuvre du temps partiel

① Modalités de mise en oeuvre du projet de l'utilisateur

Les aménagements ou adaptations nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins et des souhaits de l'utilisateur pour un travail à temps partiel peuvent être confrontés aux :

- Choix personnel de l'utilisateur
- Manque de places à la sortie de l'ESAT d'où un maintien par défaut
- Manque ou absence d'accueil complémentaire en dehors du temps libéré : difficultés d'autonomie, de maintien à domicile...
- Problématiques des transports de proximité qui peuvent limiter les allers-retours en journée
- Impacts éventuels sur les ressources de l'utilisateur
- Ruptures dans le parcours de l'utilisateur (sortie de l'ESAT, lien ESAT/FH)
- Limitations liées aux activités de production de l'ESAT

② L'accueil et l'accompagnement en dehors du temps de travail

L'accueil ou l'accompagnement des usagers en dehors du temps travaillé est avancé comme une des conditions nécessaires à la mise en œuvre du temps partiel.

En effet, certains usagers sont autonomes et font le choix de rester à domicile, pour d'autres la réduction du temps de travail est conditionnée à un mode d'accueil complémentaire pendant le temps libéré.

Les ESAT indiquent certaines difficultés à organiser des prises en charges partagées, des relais de proximité pour assurer une continuité et une cohérence dans le parcours d'accompagnement de l'utilisateur.

Plusieurs facteurs sont mis en avant :

- L'absence ou le manque d'établissements ou services de proximité pour une offre alternative au travail : SACAT-SAESAT, accueils de jours, services d'accompagnement...
- Les prises en charges partagées posent la question des doubles orientations et de l'articulation avec les MDPH
- Les difficultés liées au partenariat et à la coordination des intervenants autour du projet personnalisé d'accompagnement

③ Impact de la mise en oeuvre du temps partiel sur l'ESAT

Les ESAT évoquent les répercussions de la mise en œuvre du temps partiel en termes de moyens humains, matériels et financiers à mobiliser pour accompagner les usagers dans leur projet.

Le financement des ESAT, et notamment l'aide au poste, repose sur un nombre de places équivalent temps plein. La mise en œuvre du travail à temps partiel conduit à un effectif de personnes accueillies supérieur au nombre de places financées (exemple : 2 usagers à temps partiels occupent une place ETP financée).

L'accompagnement de plusieurs usagers à temps partiel pour un poste génère, pour les professionnels, une charge de travail plus importante que pour un seul usager :

- Temps d'élaboration et de suivi des projets personnalisés d'accompagnement, entretiens avec l'utilisateur, synthèses, rencontres avec les familles ou les partenaires.
- Évaluation des potentialités des travailleurs handicapés
- Élaboration et suivi des contrats de soutien et d'aide par le travail, charge administrative et comptable
- Formation, adaptation aux postes de travail, temps de soutien
- Organisation des activités de travail, gestion des plannings

Des besoins supplémentaires sont soulignés : configuration et organisation des locaux, aménagement des postes de travail, vestiaires, sanitaires, matériel de travail pour les activités de production...

Au-delà d'un certain seuil, les moyens à mettre en œuvre, pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes accueillies à moyens constants, constituent un frein pour poursuivre le développement du temps partiel.

L'étude DGAS - OPUS 3¹ précise, à propos du développement du temps partiel, que « *le mode de calcul du coût à la place ne le favorise pas toujours. En particulier, le financement du surcoût médico-social résultant de la présence de plusieurs personnes physiques sur une même place financée doit être pris en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement* ». (p62)

1 Opus 3, Appui des services de l'État à la modernisation et au développement des Établissements et Services d'Aide par le Travail dans leurs missions médico-sociale et économique, Novembre 2009

3. Propositions

① **Intégrer les orientations et les modalités de mise en œuvre relatives au travail à temps partiel dans le cadre du renouvellement des autorisations et dans les cahiers des charges des futurs appels à projet**

② **Développer, dans la continuité des orientations du PRS, des mesures incitatives, en direction des ESAT, pour favoriser la mise en œuvre du temps partiel comme une des réponses à l'évolution des besoins et des souhaits des usagers**

- Intégrer, dans les CPOM, les orientations concernant le travail à temps partiel, avec une déclinaison de mise en œuvre dans les projets d'établissement :

- Adaptation de l'organisation et de la logistique
- Aménagement de postes de travail
- Mise en place d'activités non professionnelles
- Actions de préparation à la sortie, à la retraite
- Possibilité de moments de répit
- Propositions d'activités de soutien
- Organisation des relais avec les partenaires

③ **Offrir une réponse diversifiée, complémentaire et coordonnée en dehors du temps de travail**

- Travailler en articulation avec les Conseils Généraux pour développer des modes d'accueil complémentaires en dehors du temps de travail : sections annexes, services d'accueil de jours, accueils de jour en foyer d'hébergement

- S'appuyer sur des dispositifs, services, associations existants pour accompagner le temps libéré avec des professionnels dédiés

- Créer les conditions favorables aux accompagnements partagés

- Articuler l'accueil en ESAT avec les autres intervenants auprès de l'utilisateur
- Favoriser la souplesse dans les modalités d'orientation en lien avec les MDPH

- Définir et formaliser les modalités de coordination du projet personnalisé d'accompagnement : pour une cohérence et une continuité du parcours de l'utilisateur

④ **Prendre en compte les moyens à mobiliser pour accompagner le développement et la pérennisation du travail à temps partiel**

- Évaluer les effets de la mise en œuvre du temps partiel sur la dimension architecturale, l'aménagement des locaux, la logistique, l'activité de production, l'accompagnement médico-social, la gestion administrative et financière

- Intégrer dans la tarification des ESAT, des indicateurs liés aux effets du temps partiel et redéfinir les modalités de financement de l'aide au poste

⑤ **Mettre en place une commission de travail avec les MDPH et les Conseils Généraux pour harmoniser les réponses sur un socle commun régional**

- Évaluer les notifications d'orientation non mises en œuvre pour les usagers des ESAT

- Clarifier le statut et le financement des différents accueils de jours attachés, selon les cas, aux ESAT, aux structures d'hébergement, à un autre type d'établissement médico-social.
 - Définir les critères et modalités de mise en œuvre de prises en charges partagées entre plusieurs établissements ou services médico-sociaux
 - Examiner les conditions de faisabilité d'accueil temporaire, séquentiel pour faciliter les entrées et sorties d'ESAT, fluidifier les parcours et favoriser :
 - Des démarches d'insertion en milieu ordinaire et la mise en œuvre du droit au retour
 - L'accueil d'un public avec des problématiques spécifiques, avec un handicap psychique notamment.
 - L'accueil de stagiaires dans le cadre d'une fonction d'évaluation et d'orientation professionnelles
- ⑥ **Explorer les conditions favorables aux mises à disposition en milieu ordinaire notamment l'effet facilitateur du temps partiel sur les possibilités d'insertion pérenne en milieu ordinaire de travail**
- Réaliser une évaluation quantitative et qualitative des situations existantes
- ⑦ **Prendre appui, pour accompagner le projet d'évolution des ESAT, sur les éléments de cadrage de la recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM « *L'adaptation de l'accompagnement des travailleurs d'ESAT à leurs besoins et attentes* », en cours d'élaboration et dont la publication est prévue pour 2013.**
- ⑧ **Prendre en compte le nouveau statut des ESAT dans le cadre de l'acte III de la décentralisation si ceux-ci relevaient de la compétence des Conseils généraux.**

IV. ANNEXES

Annexe 1. Liste des ESAT contactés

Annexe 2. Liste des ESAT ayant répondu

Annexe 3. Composition du groupe témoin

Annexe 4. Bibliographie

Annexe 5. Le questionnaire adressé aux ESAT

Annexe 1. Liste des ESAT contactés

Département	Nombre d'ESAT	Noms
Loire-Atlantique	24	ESAT SERVICES LA TOURNIERE
		ESAT OCEANIS
		ESAT DU PAYS D'ANCENIS
		ESAT LES ATELIERS DE LA MEE
		ESAT ATELIERS DU LANDAS
		ESAT LES IRIS
		ESAT ATELIERS DE LA CHOLIERE
		ESAT DU BRIVET
		ESAT DE LEGE
		ESAT PUBLIC DE SAVENAY
		ESAT DE SAILLE
		ESAT D'ARTHON EN RETZ
		ESAT DE NANTEST
		ESAT DE BLAIN
		ESAT HORS LES MURS
		ESAT MARIE MOREAU
		ESAT DE GETIGNE
		ESAT CATOUEST DE ST HERBLAIN
		ESAT JEUNESSE ET AVENIR
		ESAT ARTA
		ESAT SESAME SERVICES
		ESAT PUBLIC DE VERTOOU
		ESAT VAL DE VAY
		ESAT SUD LOIRE
Maine et Loire	23	ESAT LES BEJONNIERES
		ESAT ADAPEI CHOLET
		ESAT ADAPEI TRELAZE
		ESAT L'ARGERIE
		ESAT OUDON
		ESAT LE SENEVE
		ESAT GERARD CORRE
		ESAT LES 3 PAROISSES
		ESAT GERMAINE CHERBONNIER
		ESAT ARC EN CIEL
		ESAT LE MOULIN DU PIN
		ESAT ADAPEI D'AVRILLE
		ESAT ARCEAU ANJOU
		ESAT DU HAUT ANJOU
		ESAT LA BREOTIERE
		ESAT LA REBELLERIE
		ESAT ADAPEI ST LAMBERT DES LEVEES
		ESAT DU BORD DE LOIRE
		ESAT ADAPEI LA POMMERAYE
		ESAT LA GIBAUDIERE
		ESAT DU JONCHERAY
		ESAT LE CORMIER
		ESAT JARDIN DES PLANTES MEDICALES
Mayenne	11	ESAT LE GENETIL
		ESAT ATELIERS DE LA COLMONT
		ESAT IONESCO
		ESAT LE PONCEAU
		ESAT LA BELLE OUVRAGE
		ESAT LES ESPACES
		ESAT LANCHENEIL
		ESAT ROBIDA
		LES ATELIERS DE LA CHESNAIE
		ESAT LA MADELEINE
		ESAT MARIE LOUISE ET ROBERT BURON
Sarthe	16	ESAT DU CIRCUIT
		ESA LES ATELIERS CALAISIENS
		ESAT LES OISEAUX
		ESAT LES CHENES
		ESAT LE BOIS JOLI
		ESAT LE TERTRE
		ESAT LES PRAIRIES
		ESAT ATIS
		ESAT CATMANOR
		ESAT LE GUETTE MIDI
		ESAT VAL DE LOIR
		ESAT PRESTATIONS SERILLAC
		ESAT LA PASSERELLE
		ESAT HORS LES MURS APAJH SARTHE
		ESAT SAINT PAVACE
		ESAT DE PESCHERAY
Vendée	14	ESAT FONTENAY-LE-COMTE
		ESAT LA GUYONNIERE
		ESAT ACTI SUD ADAPEI
		ESAT LES HERBIERS
		ESAT LA MOTHE ACHARD
		ESAT DE CHALLANS
		ESAT DE CHANTONNAY
		ESAT LES 4 VENTS
		ESAT CENTRE LA LARGERE
		ESAT D'AIZENAY
		ESAT STE GEMME LA PLAINE
		ESAT LES BAZINIERES
		ESAT UTIL'85
		ESAT LE BOCAGE

Annexe 2. Liste des ESAT ayant répondu

Département	Nombre d'ESAT	Noms
Loire-Atlantique	15	ESAT SERVICES LA TOURNIERE
		ESAT OCEANIS
		ESAT DU PAYS D'ANCENIS
		ESAT LES ATELIERS DE LA MEE
		ESAT ATELIERS DU LANDAS
		ESAT ATELIERS DE LA CHOLIERE
		ESAT DU BRIVET
		ESAT PUBLIC DE SAVENAY
		ESAT D'ARTHON EN RETZ
		ESAT DE NANTES
		ESAT MARIE MOREAU
		ESAT CATOUEST DE ST HERBLAIN
		ESAT JEUNESSE ET AVENIR
		ESAT SESAME SERVICES
		ESAT PUBLIC DE VERTOU
Maine et Loire	23	ESAT L'ARGERIE
		ESAT LE SENEVE
		ESAT GERMAINE CHERBONNIER
		ESAT LE MOULIN DU PIN
		ESAT ARCEAU ANJOU
		ESAT DU HAUT ANJOU
		ESAT LA BREOTIERE
		ESAT LA REBELLERIE
		ESAT DU BORD DE LOIRE
		ESAT DU JONCHERAY
		ESAT LE CORMIER
ESAT JARDIN DES PLANTES MEDICALES		
Mayenne	11	ESAT LE GENETEIL
		ESAT ATELIERS DE LA COLMONT
		ESAT LE PONCEAU
		ESAT LES ESPACES
		ESAT LANCHENEIL
		ESAT ROBIDA
		ESAT LA MADELEINE
ESAT MARIE LOUISE ET ROBERT BURON		
Sarthe	14	ESAT DU CIRCUIT
		ESA LES ATELIERS CALAISIEUS
		ESAT LES CHENES
		ESAT LE BOIS JOLI
		ESAT LE TERTRE
		ESAT LES PRAIRIES
		ESAT ATIS
		ESAT CATMANOR
		ESAT LE GUETTE MIDI
		ESAT VAL DE LOIR
		ESAT PRESTATIONS SERILLAC
		ESAT HORS LES MURS APAJH SARTHE
		ESAT SAINT PAVACE
		ESAT DE PESCHERAY
Vendée	6	ESAT LA GUYONNIERE
		ESAT LES HERBIERS
		ESAT LA MOTHE ACHARD
		ESAT CENTRE LA LARGERE
		ESAT LES BAZINIERS
		ESAT UTIL'85

Annexe 3. Composition du groupe témoin

➤ **Directeurs présents :**

- Pierre HAY - Sésame Autisme 44
- Patrice BOURSIER - ETAPE - représentant de l'association Ardicat Pays de la Loire
- Dominique RICHEBOEUF - Adapei 44
- Virginie DESPLANCHES - Adapei 85
- Guy-Noël MONNIER - ARIA 85

Annexe 4. Bibliographie

- ARS Pays de la Loire, *L'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap dans la Région Pays de la Loire*, 2012.
- IGF - IGAS, *Établissements et services pour personnes handicapées - Offre et besoins, modalités de financement*, Octobre 2012
- ANDICAT, *Étude statistique sur la situation financière des établissements et services d'aides par le travail en France*, Septembre 2011.
- ANESM, *Lettre de cadrage accompagnement travailleurs en ESAT - «L'adaptation de l'accompagnement des travailleurs d'ESAT à leurs besoins et attentes»*, Juillet 2012
- CNSA - DGCS - Guide pratique MDPH - Partie 1 - Fiche n°V-3, *Le travailleur handicapé en ESAT*, Novembre 2011
- Les Cahiers de l'Actif , *Les ESAT à la croisée des chemins*, N°404-405, Janvier-Février 2010
- CREA Centre, *La prise en compte du vieillissement des travailleurs handicapés en ESAT*, 2012
- CREA Rhône Alpes, *Étude relative aux établissements et services d'aide par le travail*, mai 2009.
- Opus 3, *Appui des services de l'État à la modernisation et au développement des Établissements et Services d'Aide par le Travail dans leurs missions médico-sociale et économique*, Novembre 2009

Annexe 5. Le questionnaire adressé aux ESAT

Etude régionale sur l'offre d'accueil à temps partiel en ESAT

Merci de bien vouloir compléter cette enquête avant le 1er février 2013

PRESENTATION DU SERVICE

Coordonnées

N° FINESS	Adresse		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Nom de la structure	<input type="text"/>		
<input type="text"/>	CP	Ville	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Coordonnées téléphoniques	Adresse mail		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		

Nom et fonction de la personne ayant rempli le questionnaire

Nom
<input type="text"/>
Fonction
<input type="text"/>

Données administratives au 31/12/2012

Année d'ouverture
<input type="text"/>
Nombre de places autorisées
<input type="text"/>
Nombre de places financées
<input type="text"/>
Nombre total de personnes accueillies
<input type="text"/>
Taux d'occupation
<input type="text"/>

Organisation

Nombre de jours d'ouverture de l'ESAT par an
<input type="text"/>
Nombre de jours travaillés par an pour un usager à temps plein
<input type="text"/>
Horaires de travail :
<input type="checkbox"/> En journée <input type="checkbox"/> Décalées <input type="checkbox"/> En soirée <input type="checkbox"/> Le week-end
Précisions
<input type="text"/>

Caractéristiques du public

Cochez de 1 à 5, par ordre décroissant, la déficience principale de la population accueillie

- Déficience intellectuelle
- Déficience motrice
- Déficience sensorielle
- Handicap psychique
- Autisme et TED
- Traumatismes crâniens /Cérébro-lésés
- Autres

Exemple : cocher 1 si vous accueillez en majorité des personnes avec une déficience intellectuelle

Autres, précisez

Indiquez le nombre d'usagers selon la tranche d'âge pour l'année 2012

Moins de 20 ans	<input type="text"/>
20-24 ans	<input type="text"/>
25-29 ans	<input type="text"/>
30-34 ans	<input type="text"/>
35-39 ans	<input type="text"/>
40-44 ans	<input type="text"/>
45-54 ans	<input type="text"/>
55-59 ans	<input type="text"/>
60 ans et plus	<input type="text"/>

Répartition par tranche d'âge en référence aux indicateurs médico-sociaux

MODALITES D'ACCUEIL

Quelle est la durée hebdomadaire du travail à temps complet indiquée dans le projet d'établissement ou le règlement de fonctionnement de l'ESAT

Les modalités d'accueil à temps partiel sont-elles décrites dans le projet d'établissement

- Oui Non

Commentaires

Indiquez le nombre d'usagers selon le mode d'accueil pour l'année 2012

Travail à temps plein

Travail à temps partiel

20%

40%

50%

60%

80%

Autres

Autres, précisez :

Autres modalités d'accueil pour les usagers travaillant à temps partiel

SACAT, SAESAT, ...

SAVS

SAMSAH

Section annexe de foyer d'hébergement

Service d'accueil de jour

GEM

CATTP

Domicile

Familles d'accueil

Autres

Autres, précisez :

Indiquez le nombre d'usagers selon le mode d'accueil pour l'année 2012

Mise à disposition en milieu ordinaire

Accueil de stagiaires

Durée moyenne d'accueil des stagiaires en nombre de jours

Autres modalités d'accueil

Précisez

Indiquez le nombre d'usagers en attente de départ de l'ESAT et bénéficiant d'une autre orientation par la MDPH

Dont nombre à temps partiel

MOTIFS ET ORIGINE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Quels sont les motifs à l'origine du travail à temps partiel? (Indiquez le nombre d'usagers concernés)

- Choix personnel de l'usager
- Transition entre le secteur enfant et le secteur adulte
- Fatigabilité / Usure professionnelle
- Vieillessement
- Périodes d'absences prolongées ou récurrentes
- Problèmes de santé
- Problématiques sociales
- Troubles du comportement
- Troubles psychiques
- Limitations liées aux activités de travail proposées par l'ESAT
- Raisons familiales, parentalité
- Autres

Si 'Autres', précisez :

Qui est à l'origine de la proposition de travail à temps partiel? (Indiquez le nombre d'usagers concernés)

- Usager
- Famille
- ESAT
- MDPH
- Tuteurs
- Médecin traitant ou spécialistes
- Médecin du travail
- Autres services médico-sociaux ou aidants professionnels
- Autres

Si 'Autres', précisez

Certains usagers refusent-ils le passage à temps partiel en raison de l'impact sur leurs ressources

- Oui Non

Nombre d'usagers concernés en 2012

Certains usagers expriment-ils une insatisfaction concernant leur temps de travail?

- Oui Non

Nombre d'usagers souhaitant diminuer leur temps de travail

Nombre d'usagers souhaitant augmenter leur temps de travail

ADAPTATION DE L'OFFRE

Quelles actions ou mesures mettez-vous en place pour réaliser l'accueil à temps partiel?

- Mise en place d'activités spécifiques de soutien
- Renforcement de l'accompagnement médico-social
- Adaptation ou changement de postes de travail
- Développement de sections annexes, adaptées
- Développement de prises en charge partagées (ESMS, autres services)
- Préparation et accompagnement à la sortie
- Autres

Si 'Autres', précisez :

Disposez-vous de personnels dédiés pour accompagner les projets de travail à temps partiel

- Oui Non

Commentaires

Si oui, précisez quels types de professionnels

Quelles difficultés rencontrez-vous pour développer l'accueil à temps partiel?

Qu'est ce qui permettrait de développer prioritairement l'accueil à temps partiel?

Envisagez-vous de développer l'accueil à temps partiel dans les prochaines années

- Oui Non

Cette orientation est-elle inscrite dans :

- Le projet d'établissement
- Le plan d'amélioration de la qualité
- Le CPOM